

FORMULAIRE de DEMANDE d'AIDES REGIONALES PLAN APICOLE (2018-2022) – Investissements individuels pour la compétitivité des exploitations professionnelles

Ce formulaire complété, daté et signé constitue avec l'ensemble des justificatifs à joindre, le dossier de demande d'aide régionale en application du règlement d'aide voté le 29 mars 2018.

-  *Attention : ce dispositif ne concerne pas les exploitations apicoles dont le siège et le projet d'investissement se situent sur le périmètre de l'ancienne Région Auvergne et sont éligibles à la mesure 4.1.4 et 4.2.2 du PDR Auvergne.*
-  *Les aides attribuées dans le cadre de ce dispositif pourront être allouées, selon les bénéficiaires et/ou les projets, au titre des règlements suivants :*
 - *Le régime cadre exempté de notification N° SA.39618 (2014/N) relatif aux aides en faveur des aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire pour la période 2015-2020 prolongé par le régime n°SA.63945 jusqu'au 31 décembre 2022.*
 - *Le régime cadre exempté de notification N° SA.40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 prolongé par le régime SA.49435 jusqu'en décembre 2022.*
 - *Les régimes dit « de minimis » ou autre, selon les projets ou les statuts de bénéficiaires.*

Identification du demandeur

pièces à joindre 

Statuts juridiques :

exploitant individuel  agriculteur à titre principal agriculteur à titre secondaire¹ cotisant solidaire¹

Autre (GAEC, EARL) : précisez :
(pour être éligible l'entreprise doit réaliser au moins 50% de son chiffre d'affaire global en production apicole, quel que soit le statut et dont l'actionariat est constitué par un seul apiculteur)  : bilan du dernier exercice comptable ou attestation comptable)

En cas de forme sociale : remplir le tableau suivant

Nom et prénom des associés exploitants	Numéro SIRET de l'associé	Date de naissance	Pourcentage des parts sociales détenues par l'associé exploitant	Date d'installation	JA ou diplôme de capacité agricole

N° SIRET :

(attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises . Si l'entreprise est en cours d'immatriculation, l'aide ne pourra être engagée qu'à réception du SIRET).

Nom de naissance ou raison sociale (pour les personnes morales) :

.....

¹ Les exploitant(e)s apicoles en voie de professionnalisation doivent être installés à titre principal au plus tard à la date de tout paiement concernant la subvention.

Nom d'usage ou appellation commerciale (pour les personnes morales) :

.....

Adresse postale du siège du **demandeur** :

.....

Code postal :Commune

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Courriel : @

Pour personne physique :

Civilités : Monsieur Madame

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

(Condition d'âge : avoir au moins 18 ans 📅)

Date d'installation (JJ/MM/AAAA) 📅 :

Jeune Agriculteur : oui non

Capacité professionnelle agricole (nature du diplôme et année d'obtention📅) :

.....

Contexte de l'exploitation avant projet

a) localisation du **siège** de l'exploitation identique à la localisation du demandeur

si non, préciser l'adresse :

.....

Code postal :Commune

b) L'exploitation dispose-t-elle d'une certification AB ? : oui non

depuis (JJ/MM/AAAA) :

c) L'entreprise dispose-t-elle d'une labellisation produit ? : oui non

si oui, précisez : depuis (JJ/MM/AAAA) :

d) Descriptif de l'exploitation avant projet :

Type d'activité : Miel Pollen Gelée royale Transformation Pollinisation

Pluriactivité oui non si oui, précisez.....

Nombre de colonies 📅 :(le seuil éligible est de 50 colonies²)

Nombre d'UTH :

Mode de distribution (%) :grossiste / détail /Autre

Chiffre d'affaire en productions apicoles (en €) 📅:

e) Faites-vous l'objet d'un suivi par un conseiller technique ? oui non

² Les exploitant(e)s apicoles en voie de professionnalisation doivent détenir au moins 50 colonies au plus tard à la date de tout paiement concernant la subvention.

si oui, précisez l'organisme :

f) Comment procédez-vous pour l'extraction du miel ? De quel matériel êtes-vous déjà équipé ?.....

Descriptif du projet, pour lequel l'aide est sollicitée

miellerie transformation, commercialisation + *remplir en complément la partie d) page suivante*

a) Descriptif de l'exploitation après projet :

Type d'activité : Miel Pollen Gelée royale Transformation Pollinisation

Pluriactivité oui non si oui, précisez.....

Nombre de colonies 📄 :(le seuil éligible est de 50 colonies³)

Nombre d'UTH :

Mode de distribution (%) :grossiste / détail /Autre

Chiffre d'affaire en productions apicoles (en €) 📄:

Autres informations (nécessaire à la compréhension de votre entreprise) :

b) Calendrier de réalisation :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux (JJ/MM/AAAA) :

Date prévisionnelle de fin de réalisation (JJ/MM/AAAA) :

Phasage éventuel du projet (*si le projet se déroule en plusieurs étapes, précisez les postes d'investissements concernés et le calendrier prévisionnel de réalisation correspondant*) :

c) nature et descriptif technique du projet (*stratégie, objectifs, résultats et impacts attendus, travaux et investissements projetés*)

³ Les exploitant(e)s apicoles en voie de professionnalisation doivent détenir au moins 50 colonies au plus tard à la date de tout paiement concernant la subvention.

d) si le projet concerne la transformation, le stockage ou la commercialisation des produits apicoles de l'exploitation :

d.1 – Principaux produits fabriqués à ce jour (dans le cadre du projet)

Produits finis fabriqués sur l'exploitation	Quantité (volume, poids) fabriqués et unité/an	Matières premières utilisés et % (uniquement pour les ingrédients significatifs en quantité >5%)	Matériel utilisé

d.2 - Origine et quantité des produits (dans le cadre du projet)

Nom de la matière première (en lien avec tableau ci-dessus)	Origine (exploitation bénéficiaire de l'aide, approvisionnement extérieur ?)	Quantité sur le site par an (kg/an)	Produits finis fabriqués (issus de la transformation sur l'exploitation) à partir des matières premières citées



Rappel :

Pour le conditionnement et le stockage, le projet doit concerner des produits de l'annexe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Pour la transformation et la commercialisation, le projet doit concerner au moins 50 %, en volume ou en masse, des matières premières relevant de l'annexe 1, mais le résultat du processus de production pourra être un produit hors annexe 1.

Dépenses prévisionnelles

Indiquer les dépenses prévisionnelles du projet : seuls sont éligibles les travaux facturés de construction et d'aménagement intérieurs des locaux uniquement en accompagnement des projets d'acquisition de matériels et présentés dans un même dossier.

(Référence : règlement régional voté le 17/12/2021).

! *Seules sont éligibles les dépenses n'ayant pas fait l'objet d'un démarrage avant le dépôt de dossier complet à la Région. La date de réception sera rappelée dans l'accusé de réception du dépôt de votre demande. Vous devez donc veiller à déposer votre dossier avant le début de réalisation de votre projet pour éviter l'exclusion des dépenses concernées de l'assiette de dépenses retenue.*

Référence devis retenu (1)	Nature de l'investissement (une ligne par devis)	Montant prévisionnel en € HT (2)	Devis joint
			<input type="checkbox"/>
Montant total du projet			

(1) pour justifier du coût de l'investissement deux devis par matériel sont nécessaires et devront être joints au dossier sauf en cas de fournisseur unique existant sur le marché. Numéroté les devis retenus de 01 à 99 par poste de dépenses. Il sera procédé lors de l'instruction à une vérification du caractère raisonnable du coût et la Région se réserve la possibilité de demander un avis technique à l'ADAAURA. Des devis complémentaires pourront être demandés lors de l'instruction pour conforter l'analyse. Le(s) matériel(s) et équipement(s) acquis doivent avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes applicables.

(2) En cas de reprise de matériel permettant de financer l'acquisition d'un nouveau matériel ayant le même usage (hors remplacement à l'identique qui est non éligible), le montant de la reprise sera déduit des dépenses éligibles retenues à l'instruction avant application des règles de calcul de la subvention.

(3) pour le matériel acquis d'occasion : il convient de joindre une attestation de l'expert-comptable du vendeur qui confirme que le matériel ou l'équipement a été acquis neuf et sans aide nationale ou communautaire et un devis d'un matériel équivalent neuf justifiant que le prix du matériel d'occasion n'excède pas la valeur du marché. Le matériel doit avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes applicables (notamment sécurité électrique)

Plan de financement du projet

Le taux d'aides régional est de 40% maximum (avec une bonification de 10 points pour les JA ou apiculteurs installés depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande et justifiant d'une capacité professionnelle agricole)

! Important : ce taux pourra être adapté et notamment abaissé en fonction du régime d'aides applicable, selon les statuts du bénéficiaire.

Coût du projet		Mode de financement prévisionnel du projet		
Nature des dépenses	Montant HT (en €)	Origine	Taux	Montant (en €)
		Montant apporté par autofinancement		
		Montant apporté par emprunt		
		Montant de l'aide Régionale attendue		
		Montant d'une aide autre : si oui citer le financeur :		
TOTAL		TOTAL		

Rappel des montants éligibles

seuil des dépenses éligibles : 2 000 €

plafond des dépenses éligibles sur 2018-2020 : 100 000 €

Dépenses plafonnées : Chaîne d'extraction plafonnée à 25 000€ HT, Pompe doseuse plafonnée à 3 000€ HT, Chaîne de conditionnement plafonnée à 3 000€ HT et Gerbeur plafonné à 5 000€ HT.

L'exploitation a-t-elle déjà bénéficiée d'une aide publique pour la réalisation d'un précédent projet apicole depuis 2018 ?

oui non Si oui, nom du(des) financeur(s) :

Date de l'engagement juridique :

Nature du projet et montant des dépenses éligibles :

Rappel : un porteur de projet pourra bénéficier de plusieurs aides consécutives au titre du présent dispositif aux conditions suivantes :

- le nouveau dossier devra concerner un nouveau projet ou une nouvelle tranche de travaux
- le bénéficiaire devra avoir déposé la demande de solde du précédent dossier auprès des financeurs.

Lettre de demande et d'engagements

Je soussigné(e) :

En qualité de :

sollicite une subvention régionale auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour la réalisation de mon projet d'investissements.

Je déclare :

- avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides publiques aux investissements,
- m'engager sur l'exactitude des renseignements fournis ainsi qu'à communiquer aux services instructeurs tout renseignement utile pour instruire la demande et suivre l'intervention
- certifier que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que mon dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- à ne pas bénéficier d'aides autres que celles figurant dans le plan de financement ci-joint
- être à jour de mes obligations sociales, fiscales et environnementales,
- qu'il n'y a pas, pour mon entreprise, de procédures et de dossier en cours d'aide aux entreprises en difficulté.
- être informé, qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect des engagement ci-après, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'éventuelles pénalités, sans préjudice des autres poursuites ou sanctions prévues dans les textes en vigueur

Je m'engage :

- à réaliser mon projet dans le délai fixé dans la décision juridique d'attribution de l'aide. Il n'existe pas de délai spécifique pour démarrer les opérations,
- à informer le service instructeur de toute modification de mon projet dans les délais les plus rapides possibles et avant réalisation de ladite modification (changement de raison sociale du bénéficiaire, modification des investissements, ...) . Toute modification substantielle est susceptible de faire l'objet d'un nouveau vote par le Conseil régional et d'un avenant à la décision attributive de subvention
- à respecter les obligations réglementaires relatives à la publicité et qui seront fixées dans la décision attributive de subvention
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi des aides régionales
- à poursuivre mon activité agricole et tout particulièrement l'activité ayant bénéficié de l'aide pendant une période de 5 ans à compter de la date d'attribution de la subvention
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les constructions et les équipements ayant bénéficié de l'aide pendant une période de 5 ans à compter de la date d'attribution de la subvention. Cette obligation n'empêche pas le remplacement d'investissements devenus obsolètes ou endommagés au cours de cette période à condition que les nouveaux investissements soient acquis à un prix supérieur au prix de revente de l'ancien matériel et qu'ils soient conservés jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement. Toutefois aucune aide ne pourra être accordée pour financer ces nouveaux équipements

Cachet du demandeur :

Fait à :

Le :

Signature (et qualité) :

Annexe 1 – Les contacts utiles pour le suivi de votre dossier

Il faut veiller à déposer votre demande d'aides avant le commencement de votre projet (*vaut démarrage toute signature de devis, toute commande ou toute action de démarrage des travaux*).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

Pour des questions d'ordre technique :

ADA AURA

Aline DEPARDON

07 82 69 95 56

aline.depardon@ada-aura.org

Dépôt de dossier dématérialisé et suivi :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ariane CHABERT

ariane.chabert@auvergnerhonealpes.fr

04 26 73 50 43

Pour le dépôt du dossier dématérialisé et de demande de subvention :

Le formulaire de demande et les pièces complémentaires sont à adresser par e-mail :

Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Président de la Région

ariane.chabert@auvergnerhonealpes.fr

Annexe 2 – Pièces à joindre au dossier de demande d'aides

A cocher par le demandeur, si jointe	Intitulé de la pièce	Réservé à l'administration
Pièces administrative obligatoires		
<input type="checkbox"/>	Le présent formulaire, daté et signé, et comprenant la lettre de demande de subvention (p.6 du présent document) adressée au Président de la Région	
<input type="checkbox"/>	Un Relevé d'Identité Bancaire	
<input type="checkbox"/>	Un avis de situation au répertoire SIRENE ou Kbis	
<input type="checkbox"/>	Une copie des pièces d'identité (Obligatoire pour tous les associés exploitants)	
<input type="checkbox"/>	Attestation MSA d'exploitant à titre principal (<i>secondaire ou cotisant solidaire</i>) (<i>le cas échéant</i>)	
<input type="checkbox"/>	Les statuts de la forme sociétaire (le cas échéant) et document faisant figurer le nombre de parts détenues par chaque associé	
<input type="checkbox"/>	Une procuration des associés pour la signature de la demande (en cas de forme sociétaire)	
<input type="checkbox"/>	Le bilan et les comptes de résultats du dernier exercice clôturé	
<input type="checkbox"/>	Attestation comptable précisant les chiffres d'affaires de la production apicole/ chiffre d'affaires global de l'entreprise (voir modèle ci-joint)	
<input type="checkbox"/>	Les devis (2 devis par type de dépenses) (à numéroter)	
	Attestation de l'expert comptable du vendeur qui confirme que le matériel ou l'équipement a été acquis neuf et sans aide nationale ou communautaire. Un devis d'un matériel équivalent neuf justifiant que le prix du matériel d'occasion n'excède pas la valeur du marché	
<input type="checkbox"/>	Une attestation sur l'honneur que le demandeur est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales, sociales et environnementales (<i>ou attestation délivrée par l'administration gestionnaire, mentionnant que l'exploitation ou la structure est à jour de ses obligations</i>)	
<input type="checkbox"/>	Une attestation sur l'honneur que le demandeur n'est pas une entreprise en difficulté	
<input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Jeune Agriculteur ou RJA	
<input type="checkbox"/>	Attestation de capacité professionnelle de niveau IV	
<input type="checkbox"/>	Déclaration de détention du nombre de colonies ou relevé d'exploitation de la MSA (pour les GAEC, le nombre de colonies possédées au sein du GAEC doit être précisé) (la plus récente par rapport à la date de dépôt du projet)	
<input type="checkbox"/>		
Pièces complémentaires en fonction de la nature du projet		
<input type="checkbox"/>	En cas de construction ou de mise en place d'un équipement lourd : Un justificatif de maîtrise foncière ou une attestation du propriétaire autorisant à faire les travaux si le bénéficiaire n'est pas propriétaire du terrain	
<input type="checkbox"/>	Une copie du permis de construire ou une déclaration de travaux	
<input type="checkbox"/>	Attestation de minimis (un modèle sera fourni si nécessaire)	

 **Attention : le bénéficiaire doit conserver une copie de son dossier de demande d'aides.**

ATTESTATION COMPTABLE
Etablie par le comptable ou le centre de gestion

Je soussigné,

Nom : _____ **Prénom :** _____

Profession : _____

Société (nom, raison sociale, adresse postale) : _____

Atteste que

Raison sociale : _____

A réalisé au terme de l'exercice comptable _____ (exercice clos au _____) (exercice comptable précédant l'année de dépôt de la demande d'aide)

CA (HT)	Montant (€)	en %
Total		100 %
Dont production apicole		
Dont autre production		

Fait à _____, le _____
Signature et cachet du cabinet d'expertise comptable ou du centre de gestion agréé